

DOSSIER DE PRESSE

Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger (APED)

Le 1^{er} avril 2009, une unité d'Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger (APED) située au service de pédiatrie de l'hôpital Bon-Secours sera ouverte.

Le but de cette unité est de permettre d'organiser l'accueil et l'audition des mineurs victimes de maltraitance.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre général de la protection de l'enfance et plus spécialement dans le cadre de l'application de la loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs et du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

A ce jour, 28 structures de ce type sont ouvertes en France, l'APED situé au CHR Metz-Thionville, à l'hôpital Bon Secours est le premier du Grand Est.

Cette création est formalisée par la signature :

- d'une convention relative à la création et au fonctionnement de l'APED
- d'un protocole de prise en charge des mineurs victimes de maltraitance.

➤ Objectifs de l'APED

L'Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger (APED) a pour objectif de concilier :

- la prise en compte de la souffrance de l'enfant sur le plan médical, psychologique et social
- les nécessités de l'enquête et/ou de l'instruction judiciaire ayant pour finalité de parvenir à la manifestation de la vérité.

Cette unité vise à accueillir le mineur dans un cadre rassurant qui puisse à la fois répondre aux différents besoins de sa prise en charge et atténuer l'impact du déroulement de la procédure judiciaire.

Ce lieu dispose notamment de moyens d'enregistrement audiovisuel destinés à limiter la répétition des faits par la victime.

➤ Une prise en charge adaptée

Suite à un signalement ou une plainte, le Parquet saisit le service de police ou de gendarmerie compétent. L'enfant est amené à l'hôpital. Une infirmière puéricultrice référente accueille l'enfant, lui présente les lieux et les intervenants, l'audition filmée est menée par un policier ou un gendarme en présence d'un pédopsychiatre ou d'un psychologue, un examen médico-légal est réalisé si besoin après l'audition.

Si l'agression est très récente, la priorité est donnée :

- aux soins d'urgence
- à l'audition enregistrée
- à l'examen médico-légal si besoin

Si l'état ou la situation du mineur le nécessite :

- hospitalisation
- accompagnement du mineur par un service éducatif

Si l'agression est ancienne :

- enregistrement des révélations
- examen médico-légal si besoin

Lieux

La parole d'une victime et encore plus, celle d'un enfant, doit être recueillie dans les meilleures conditions possibles, dans un lieu aménagé à cet effet.

L'APED sera constituée d'une salle technique, d'une salle d'audition et d'une salle d'attente.

La pièce insonorisée est adaptée à l'accueil de l'enfant. Tout est mis en œuvre pour qu'il y trouve confort, sérénité et sécurité.

Parce que « redire c'est revivre », il faut éviter la répétition du traumatisme : l'enregistrement audiovisuel est une des réponses.

Salle d'attente



Salle d'enregistrement



Salle d'audition



➤ **Un partenariat exemplaire**

Un enfant victime d'agressions est un enfant souffrant avant d'être un enfant plaignant. La prise en compte de la souffrance et de la recherche de la vérité impose un total décloisonnement entre les services intervenants. Une unité de lieu, de temps et d'action est, aujourd'hui, la réponse la mieux adaptée à la prise en charge de ces enfants et adolescents en grande souffrance.

Ce projet associe de nombreux partenaires :

- le CHR Metz-Thionville, le service gynécologie (pour les examens gynécologiques et médico-légal), le service pédiatrie (prise en charge des problèmes somatiques éventuels en particulier dans le cadre de la prévention des maladies sexuellement transmissibles).
- le Tribunal de Grande Instance de Metz, direction de l'enquête et exercice de l'action publique, protection judiciaire du mineur.
- l'association « la Voix de l'Enfant »,
- la Direction de l'Enfance, de la Famille et de l'Insertion du Conseil général de Moselle,
- le Centre Hospitalier de Jury, pour la prise en charge en pédopsychiatrie,
- l'Université Paul Verlaine de Metz,
- les services de police et de gendarmerie, enquêtes judiciaires d'initiative ou sur instructions du Procureur de la République ou commission rogatoire du Juge d'instruction.
- le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Moselle (CIDFF).

Les professionnels : magistrats, pédiatres, gendarmes et policiers, pédopsychiatres et psychologues, médecins légistes, services sociaux et associations de protection de l'enfance et d'aide aux victimes s'engagent au service de l'enfant dans un lieu unique pour une prise en charge globale.

Cette unité sera coordonnée par un référent appartenant au personnel du CHR (une infirmière puéricultrice cadre de santé), il est prévu d'accueillir environ 200 mineurs par an.

Ce projet a obtenu le soutien financier de :



Les travaux d'aménagement des lieux, l'acquisition du matériel audiovisuel et du mobilier, le salaire du référent sont pris en charge par les partenaires financiers du projet.



« Un enfant est en danger : nous ne pouvons rester sans voix »

Association Fédérative créée le 20 juillet 1981, la Voix De l'Enfant a pour but : « L'écoute et la défense de tout enfant en détresse quel qu'il soit où qu'il soit ». C'est une association Loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ni confessionnelle, reconnue Oeuvre de Bienfaisance par la Préfecture de Paris (Arrêté Préfectoral du 22 mars 2005).

Par les 75 associations qui l'animent, elle a pour mission notamment :

- ✓ **d'être porte-parole** des enfants en France et dans le monde ;
- ✓ **de défendre la dignité et l'intégrité** de tout enfant et adolescent,
- ✓ **de représenter** les intérêts d'enfants victimes
- ✓ **d'être une plateforme** d'échanges et de coordination pour la protection et la défense des enfants,
- ✓ **d'élaborer et de soumettre** des propositions pour l'application de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, des Traités Internationaux et de la législation nationale.
- ✓ **d'être un lieu de dialogue et de partenariat** pour les associations membres,
- ✓ **d'initier** des programmes
- ✓ **d'être un lieu d'information** et de documentation par la mise en place de banques de données ;
- ✓ **d'être une passerelle**, lorsque cela est nécessaire, entre les associations et les Pouvoirs Publics.

Elle est Membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme depuis 1986.

Elle est appelée à apporter son expertise dans plusieurs Conseils d'Administration de Fondations.

La Voix De l'Enfant a reçu, en 1987 et 1992, le Prix des Droits de l'Homme de la République Française.

Les Associations de la Voix De l'Enfant interviennent, toutes, dans le cadre de la protection, de l'épanouissement et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Chaque Association a ses propres secteurs d'intervention en France et/ou dans le monde, dans les domaines de : la santé - la scolarisation - la formation professionnelle - le développement - les enfants des rues - la lutte contre la maltraitance et l'exploitation sexuelle sous toutes ses formes - le travail des enfants - les enfants dans les conflits armés - les enfants réfugiés - les enfants abandonnés - les enfants handicapés.

Par l'implantation de ses Associations sur le terrain, dans 102 pays, en Europe, en Afrique, en Amérique et en Asie, la Voix De l'Enfant fait entendre la voix de ces enfants en souffrance quels qu'ils soient et où qu'ils soient et met tout en oeuvre pour répondre à leurs attentes.



Porte-Parole : Madame Carole BOUQUET
Président d'Honneur : Monsieur Stéphane HESSEL
Président : Docteur Bernard CORDIER
Directrice : Madame Martine BROUSSE



La Mode est à Vous et la Voix De l'Enfant

C'est en 2005, au lendemain du tsunami du 26 décembre 2004, qui a ravagé l'Asie du Sud et du Sud-Est, que le partenariat entre La Mode est à Vous et la Voix De l'Enfant s'est engagé.

Dans le cadre de la **Plateforme Séisme Asie Enfants**, l'enseigne de prêt à porter La Mode est à Vous, du groupe toulousain SAS Freducci, a proposé un produit partage pour venir en aide aux populations touchées par le raz-de-marée et en particulier aux enfants.



Au printemps 2007, La Mode est à Vous parle de la Voix De l'Enfant dans ses 50 magasins ! Depuis cette date, solidaire des actions de la Voix De l'Enfant, l'enseigne propose, à chacune de ses clientes, une **carte de fidélité, Carte de Cœur**. Cette dernière est proposée en magasin et dès qu'une cliente l'achète, 1€ est automatiquement reversé à la Voix De l'Enfant

Grâce à la mobilisation des équipes de La Mode est à Vous et de ses clientes, la marque contribue au financement de programmes de protection de l'enfant, quel qu'il soit, où qu'il soit, en participant à la **création de l'Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger de l'Hôpital Bon Secours de Metz**, et en soutenant les programmes **des enfants des rues** au Brésil et de **l'établissement de l'état civil** à Madagascar.

A Metz, La Mode est à Vous a permis la réalisation des travaux d'aménagement de la Salle d'Audition de **l'Accueil Pédiatrique de l'Enfant en Danger** de l'Hôpital Bon Secours.



Au Brésil, l'association « Moradia », membre de la Voix De l'Enfant qui intervient depuis 1996 auprès des enfants des rues, dans la région de Sao Paulo accueille nuit et jour, dans son centre de la Casa Taiguara, des enfants des rues qu'elle prend en charge et sécurise, notamment en donnant priorité à leur état de santé et leur scolarisation.

A Madagascar, l'association « Maison de Sagesse » a contribué en 2008, à l'enregistrement rétroactif des naissances dans la commune rurale d'Ambalabe. 6450 enfants ont obtenu une existence juridique et ont pu rejoindre les bancs de l'école. L'association poursuit cette activité en 2009, sur trois autres communes rurales du District d'Antalaha. Cette action s'inscrit dans le programme que mène la Voix De l'Enfant avec ses associations membres depuis six ans sur le terrain, pour donner un état civil aux enfants. Sans document d'identité officiel, ces enfants n'existent pas et n'ont donc pas accès à l'éducation, aux soins, à une protection.





SFR et la Voix De l'Enfant

C'est en 2001 que s'amorce une aventure inédite entre un opérateur de téléphonie mobile et une association de protection de l'enfant. SFR lance la **première opération de dons par mobile, en France**, au profit de la Voix De l'Enfant.

En appelant le numéro court VOIX (8649) ou en envoyant un texto avec le mot clé « DON » au numéro VOIX, depuis un mobile SFR, toute personne peut effectuer un don de 3€, qui sera intégralement reversé à la Voix De l'Enfant.



En 2002, ce numéro VOIX donne accès à une permanence téléphonique pour les jeunes en difficulté, un service d'information, de prévention et de mise en relation avec les services compétents : fugue, maltraitance, drogue, alcool, disparition, violence.

En créant ce numéro court, dédié d'une part au don, d'autre part à une plate-forme téléphonique d'assistance et un espace dédié à l'assistance sur le portail multimédia Vodafone live, **SFR a été le premier opérateur à mettre la technologie au service du cœur.**

Les dons des clients financent les actions soutenues en France par la Voix De l'Enfant et permettent notamment l'ouverture de Permanences et d'Unités d'Accueil Médico-Judiciaires, en milieu hospitalier, pour les enfants victimes d'agressions sexuelles ou autres maltraitances.

Le partenariat entre SFR et la Voix De l'Enfant se développe au fur et à mesure des années. C'est ainsi qu'en 2003, SFR crée un **nouveau canal de dons via le recyclage des téléphones mobiles**. Cette nouvelle action renforce le partenariat entre SFR et la Voix De l'Enfant.

Il garantit la pérennisation des programmes engagés, en particulier la démultiplication des Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires pour les enfants victimes.

Aujourd'hui, ce sont plus de 28 Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires qui sont ouvertes en France et une dizaine sont en projet.



Entreprise citoyenne et responsable, SFR s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de Développement Durable pleinement intégrée à sa stratégie et reposant sur la mobilisation des collaborateurs. Dans cette démarche, depuis 2003, SFR **collecte mobiles et batteries usagés** dans tous ses «espace SFR».

Les mobiles usagés récupérés sont triés en fonction de leur état puis recyclés pour être revendus dans les pays où la téléphonie mobile est souvent un accélérateur de développement. Le bénéfice généré par ce dispositif de recyclage et de traitement des mobiles est reversé pour moitié à une association de prévention de l'environnement, Fondaterra, et pour moitié à la Voix De l'Enfant.

En 2008, SFR est naturellement aux côtés de la Voix De l'Enfant pour soutenir **la création de la première "Salle d'Audition Protégée" au Tribunal de Grande Instance d'Angers**. Cette démarche novatrice, réfléchie avec des magistrats, qui s'inscrit dans l'action de protection de l'enfant, tel qu'il soit où qu'il soit, garantit de meilleures conditions pour la manifestation de la vérité.



Depuis 2001, SFR est associé, dans le cadre d'un **comité de pilotage**, à l'ensemble des décisions prises pour l'affectation des fonds générés par les dons VOIX et le recyclage des mobiles.

La pérennisation de ce partenariat repose d'une part sur ce mode de fonctionnement mais aussi, et en particulier, sur la dimension humaine de SFR.

➤ **Contact presse :**

Véronique DEFLORAINE

Centre Hospitalier Régional METZ-THONVILLE

Service Culture et Communication

28-32, rue du XX° Corps Américain

57 000 METZ

Tél 03 87 55 79 04 ou 06 77 07 30 14

e-mail : v.defloraine@chr-metz-thionville.fr